

# Bièvre - Réfutation obligatoire de billevesées concernant le village de ...

Gaston LUCY - Presse-Annonces 16 mai 1974.

Sur une plaquette donnée à ceux qui versent une obole pour l'érection d'un monument aux morts des deux guerres — il est presque temps d'y penser ; en effet, de 1974 à 1914, il n'y a jamais que 60 ans d'écoulés; mieux vaut tard que jamais — il est écrit les stupidités suivantes. Je n'en connais pas l'auteur, mais je dois dire qui si ce « papelard » n'a pas été rédigé pour se moquer du village de Bièvre, il émane d'un rarissime ignare.

Voici la teneur du fameux document contesté :

« *Bièvre, à mi-chemin entre Beauraing (23 km) et Bouillon (20 km) est toujours situé dans la Province de Namur, mais déjà sur le plateau ardennais (375 m.)*

« *Vers 770-779, Bièvre était filiale de Gembes (Doyenné de Graide) Archidiaconné de Famenne. Début du XIII<sup>e</sup> siècle, Bièvre et Gedinne formaient une même paroisse et un même domaine seigneurial. A cette époque, le village se trouve à Proagy*

« *Bièvre passe sous juridiction féodale du seigneur d'Orchimont, on ne sait à quelle date, mais déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, il jouissait des revenus seigneuriaux*

« *Au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est le seigneur d'Havresse, comte de Stolberg qui jouissait des droits d' assises de Bourgeoisie dites de Hour.*

« *C'est après le XVI<sup>e</sup> siècle que le village fut décimé par l'épidémie de peste, et ses survivants abandonnèrent Proagy pour s'installer sur le ruisseau, où deux routes importantes se croisent, au lieu-dit les Wez-Tay ».*

« *C'est J.-J. D'Orchimont —écuyer— qui fut le dernier seigneur féodal de Bièvre.*

« *Le village semble avoir hérité du nom de son ruisseau.*

Suit la liste des noms successifs de Bièvre au cours des âges.

Malgré l'immense médiocrité du fatras d'âneries énoncées dans le « document » ci-dessus et méritant plutôt la commisération que le mépris, je me considère comme obligé de réfuter ce piteux récit.

## Notes réfutatives.

Texte: « *Bièvre est toujours situé dans la Province de Namur* ».

Réfutation : Où le rédacteur de ces bêtises voudrait-il que Bièvre soit situé autre part que dans la Province de Namur ? En Afrique, au Pôle Nord, peut-être ?

Texte : « *Altitude 375 m.* »

Réfutation: : Dans la petite Encyclopédie des Cantons de la Province de Namur de E.Gérard, il est renseigné 348 m.

Texte : « *sur le plateau ardennais* »

Réfutation : Bièvre n'est pas en Gaume ni en Famenne.

Texte : « *Début du XIII<sup>e</sup> siècle, Bièvre et Gedinne formaient une seule paroisse et un même domaine seigneurial* ».

Réfutation: D'après le Chanoine Roland dans son livre « Etude historique sur le doyenné et le village de Graide (1887), on lit ceci: Primitivement, l'église de Bièvre était filiale de celle de Gembes, l'une et l'autre étaient à la collation de l'Abbé de Mouzon (sur Meuse - France).

D'après E.Gérard, dans son livre « Petite encyclopédie des cantons de la Province de Namur » (1932), on lit : Bièvre, au VIII<sup>e</sup> siècle, dépendait des biens de la couronne dans le duché de Luxembourg, rattaché au fiscus de Paliseul-Bièvre.

L'Abbé de Mouzon était le propriétaire de la seigneurie de Bièvre et Gembes au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. D'après Roland, dans son livre « Le Comté d'Orchimont et ses fiefs » (1896), on lit : Bièvre (Beveris) dépendait au VIII<sup>e</sup> siècle du fisc de Paliseul; au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, Bièvre et Gembes formaient une même paroisse et un même domaine seigneurial dont l'abbé de Mouzon était propriétaire.

Où le rédacteur du document alla-t-il chercher ses faux renseignements disant qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Bièvre et Gedinne formaient la même paroisse et un même domaine seigneurial ?

Bièvre n'eut de rapports religieux et spirituels avec Gedinne que depuis 1897, date de l'érection de Gedinne en chef-lieu de doyenné. La première mention historique de Gedinne est faite dans les « Miracula S. Gengulfi » écrits entre 1017 et 1028.

Pour quelles raisons les moines de Langres fuyant avec les reliques des Saints devant les Normands sont-ils venus « atterrir » à Gedinne vers l'an 1000 ? Tout simplement parce que, cherchant des endroits cachés, Gedinne qui n'était à l'époque qu'un assemblage de pauvres masures de serfs, inconnu et perdu dans les forêts d'Ardenne présentait de ce fait un sentiment de sécurité totale, mais il y avait le rapace seigneur d'Orchimont. Donc, Bièvre ne fut jamais unie à Gedinne comme paroisse ni comme domaine seigneurial.

Texte : « *A cette époque (XIII<sup>e</sup> siècle), le village se trouve à Proagy* ».

Réfutation: Au mois de février 1243, l'Abbé Hugues, voulant intéresser l'évêque de Liège qui était duc de Bouillon à la conservation des biens que son monastère possédait de longue date (ab antiquo) à Bièvre et à Gembes, lui fit savoir qu'il allait construire une nouvelle ville sur le territoire de Proagy, il lui céda la moitié des revenus seigneuriaux, mais se réservait le patronage de l'église à édifier; On construisit donc une église, un four et un moulin, une forge et aussi une brasserie (premiers établissements d'un village nouveau sous le régime féodal). Ce sont là les seules constructions dont on ait découvert des traces. Il est donc probable que, faute de colons, le village est resté à l'état de projet.

**Note.** On a découvert aussi les traces d'un cimetière; peut-être que la rigueur du climat fut une cause de la non-existence du village; c'est un des lieux les plus froids de la région.

En 1245, l'évêque prend sous sa protection le village et laisse aux moines de Mouzon le patronage des églises de Bièvre et de Gembes et confirme leurs droits sur le village de Bièvre et le territoire de Proagy.

**Note** En 1245, on dit bien le territoire de Proagy et non le village. Ceci est la preuve que le village de Bièvre ne fut jamais à Proagy.

Texte: « *Au XIII<sup>e</sup> siècle, Bièvre jouissait de revenus seigneuriaux* »

Réfutation: On peut dire, si cela était vrai, que seul le village de Bièvre a joui de cette prérogative, de ce privilège, dans tout l'Occident pendant la période médiévale. Aucun document écrit n'a jamais fait mention d'un village-seigneur pendant la féodalité; or, pour toucher les revenus seigneuriaux, il faut être seigneur reconnu à moins que d'être chef de bandits ou détresseurs de chemins, tel ne fut jamais le cas à Bièvre.

Texte : « *C'est après le XVI<sup>e</sup> siècle que le village fut décimé par l'épidémie de peste et ses survivants abandonnèrent Proagy pour s'installer sur le ruisseau où deux routes importantes se croisent au lieu-dit Wez-Tay* ».

Réfutation: Sans minimiser la virulence de la peste en 1636, il n'est fait aucunement mention de l'abandon du village de Proagy par les habitants de Bièvre, dans aucun document contemporain du fléau. D'ailleurs, Proagy n'existait pas comme village habité à l'époque précitée (voir plus haut).

D'ailleurs, Bièvre était plus ancien que Proagy et 5 kilomètres l'en séparait et les habitants de Bièvre n'ont jamais pensé à abandonner leurs maisons et leurs cultures pour aller s'établir à Proagy. L'histoire locale ne parle pas que la peste de 1636 fut aussi meurtrière à Bièvre que dans certaines localités avoisinantes, comme Oizy, Bourseigne-Neuve, Gembes, etc.

Il faut croire, d'après le récit reproduit plus haut, que les habitants de Bièvre-Proagy avaient encore une forte fièvre lors de leur fuite. Pensez donc ! Aller s'établir sur le ruisseau, sans doute dans des barques ou sur des troncs d'arbres; à mon humble avis, ils auraient été mieux inspirés de s'établir dans les prairies (pas les marais) sur les bords du ruisseau. Il aurait fallu aussi que les habitants de Proagy fussent des vivants, mais ils n'étaient pas existants.

Quant au lieu-dit les Wez-Tay, c'est une espèce de cul-de-sac.

### **Appendice.**

Le terme « Bourgeoisie » ne pouvait s'appliquer qu'à ceux qui, dans une commune, au temps féodal, pouvaient prendre part à l'administration de la cité.

La bourgeoisie amena, avec l'appui du pouvoir royal, la libération des communes opprimées par les seigneurs féodaux.

Le seigneur, de par son titre de noblesse, ne s'abaissait jamais à être bourgeois d'une commune; Donc, le comte de Stolberg n'était bourgeois d'aucune commune.

Assises: séances tenues par les magistrats pour juger les causes criminelles ou certains délits graves. Le comte de Stolberg ou son délégué devait assister ou présider de telles réunions.

Ainsi, le 17 novembre 1600, le comte Wolf-Ernest, en son nom, de celui de ses frères et cousins déclare tenir en fief des archiducs (ducs de Luxembourg) plusieurs biens et seigneuries (qu'il cite) et les terrages, fourrages et assises de Bièvre.

Des suites d'un accord conclu à Bruxelles le 7 septembre 1565 entre les députés du comte Louis de Stolberg et ceux des souverains, il fut maintenu dans les jouissances des avoines dites de Hour qu'il percevait dans les mairies de Oizy; mais il dut renoncer à d'autres. (Il s'agit vraisemblablement de Hour-lez-Alle, sur la Semois)

Parmi les iniques et nombreuses taxes établies par les seigneurs féodaux (y compris le brigandage), il existait cinq redevances dites: taxes des avoines.

**Avoine des chiens.** Cette taxe consistait en rafraîchissements que les villageois étaient tenus de fournir (gracieusement) aux seigneurs et à leur bande, quand ils venaient chasser. Par la suite, cette fourniture fut remplacée par 8 muids d'avoine. — De plus, le serf avait le droit d'assister impuissant à l'anéantissement de ses récoltes par les chiens et les chevaux participant à la chasse.

**Avoines des feux.** A Noël, fourniture au seigneur, de deux quartels d'avoine par ménage.

**Avoines des joussons.** Taxe d'un quartel et demi que les paysans donnaient au seigneur pour chaque joug de boeufs ou par cheval.

**Avoines des araires.** Soit deux quartels d'avoine par charrue, que l'on payait au seigneur.

**Avoines des quartiers.** Poules ou quartels d'avoine dus par « quartiers », au seigneur.

Il n'a jamais existé dans notre région de droits d'assises dites de Hour.

La tradition raconte que nos pères, en voyant venir le percepteur du seigneur, chantaient : « Maledictus qui venit in nomine Domini ».

Nous croyons avoir fait notre devoir en réfutant les âneries écrites sur la plaquette du monument aux morts de Bièvre, victimes des deux guerres.

D'autres erreurs aussi flagrantes existent dans la relation de la bataille de Bièvre du 23 août 1914. Ainsi les massacres de civils eurent lieu les 23 et 24 août et non du 23 août 28 août 1914. Septante-deux maisons furent brûlées et non soixante-trois.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que l'article incriminé ne porte pas de signature.

Gaston LUCY